

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2025/125/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat avec la ville d'Étalondes - rue du village - 76260 Étalondes pour l'accueil d'une représentation du spectacle *Zaï Zaï Zaï Zaï* donnée par le collectif Jamais Trop d'Art qui se tiendra le vendredi 13 juin 2025 à 20 h 00 sur le parking de la salle polyvalente d'Étalondes.

DECIDE :

Article 1^{er} – Une convention de partenariat est signée avec la ville d'Étalondes - rue du village - 76260 Étalondes pour l'accueil d'une représentation du spectacle *Zaï Zaï Zaï Zaï* donnée par le collectif Jamais Trop d'Art qui se tiendra le vendredi 13 juin 2025 à 20 h 00 sur le parking de la salle polyvalente d'Étalondes.

Article 2 – Le budget prévisionnel est estimé à 4 434 € HT.

Ces montants comprennent les frais suivants :

- Le coût de la cession
- La prestation technique pour le son et la lumière du spectacle/ SSIAP.
- Le transport aller/retour + transferts.
- La restauration et le catering.
- L'hébergement.
- Les droits des auteurs.
- Le personnel mis à disposition.

Article 3 – La ville d'Étalondes prendra en charge 50/50 des dépenses, déduction faite de la billetterie. La facture correspondante sera envoyée par le Théâtre du Château sur présentation du budget réalisé. Le paiement s'effectuera par mandat administratif, selon le délai légal en vigueur à compter de la date de réception de la facture.

Article 4 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 23 mai deux-mille-vingt-cinq

 Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

